



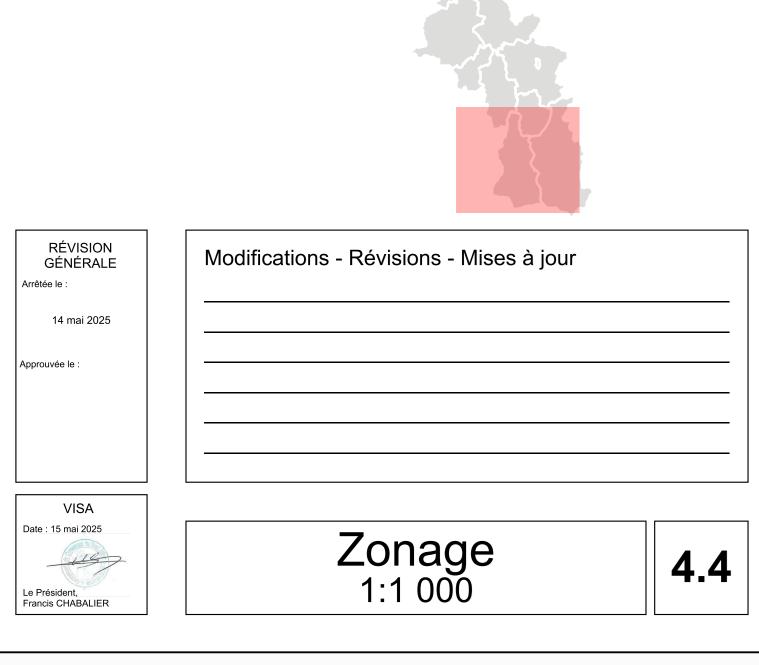


Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025\_33G-AU



X Bâti non cadastré

Bâtiments agricoles

Normes supérieures

Haies identifiées

Murets en pierre sèche

Prescriptions particulières

Emplacements réservés

Périmètre de réciprocité agricole

/// Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU

Petit patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU

••• Voies et chemins à conserver au titre de l'article L.151-19 du CU

Ensembles boisés identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Haies de catégorie 1 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU

○ ○ Haies de catégorie 2 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU

Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

□□□ Murets identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Carrières identifiées au titre de l'article L151-34 du CU

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU

Ensembles boisés classés identifiés au titre de l'article L.113-1 du CU

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Patrimoine environnemental identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Zones humides, tourbières, mares, talwegs identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Milieux ayant un intérêt écologique ou paysager identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3 du dossier)

Bâtis ou ensembles bâtis identifiés afin de pouvoir changer de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Nenr

Secteur avec disposition de reconstruction / démolition identifié au titre des articles L.151-10 et R.123-11 du CU

Nep

Agriculture

Zonage réglementaire

Zones urbaines

Ua

Ub

Ub\*

Ub1
Ut
Uv

Ues

Uhe

Uep

Ux1

Ux3

Ux4

1AU

1AUx1

1AUx3

2AUx

2AUt
1AUutn

Ah

Ар

NI Nj

Nt Nx

Zones agricoles

Zones naturelles

Zones à urbaniser

